

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE35

présenté par
Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Jolly, M. Guiniot,
Mme Hamelet, Mme Le Pen, Mme Menache et M. Pfeffer

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	322 068 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	85 059 359
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	0	407 127 359
SOLDE	-407 127 359	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plus de 70 ans, la France s’est dotée d’une institution participant à « l’aide au développement » des pays les plus pauvres ou enregistrant des retards en matière de droits sociaux, d’égalité homme-femme ou d’impératifs climatiques.

Si l'AFD s'auto-finance pour une partie de ces aides, ses fonds sont également alimentés par les contribuables français à hauteur de plusieurs milliards d'euros par an.

Après plusieurs décennies, force est de constater que la mise en œuvre de cette politique n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés et nécessite quelques rééquilibrages.

D'une part, les avancées constatables en termes de développement restent limitées. D'autre part, malgré les milliards d'euros d'investissements français, le continent africain nourrit depuis quelques années une défiance envers la France, ayant notamment conduit au retrait d'une bonne partie des troupes militaires françaises dans des zones ayant pourtant bénéficié d'importantes ressources provenant de l'AFD.

En outre, des États comme les Comores, font toujours partie de la liste des pays prioritaires de l'AFD, tout en entretenant un narratif politique officiel hostile envers la France et en menant une politique migratoire invasive et violente envers Mayotte dont ils réclament la souveraineté.

Enfin, l'AFD intervient depuis des décennies dans des États se montrant peu coopératifs avec le gouvernement français lorsqu'il s'agit de récupérer leurs ressortissants se trouvant en France en situation irrégulière.

Cet amendement prévoit donc de revenir sur les augmentations de crédits des actions d'aides économique et financière bilatérales des programmes 110 et 209. *In fine*, il conviendrait de suspendre les aides des pays affichant une hostilité explicite envers la France ou se montrant peu coopératif avec elle.